

## **Pour une meilleure gestion de l'éclairage public.**

Réfléchir sur la mise en place d'une gestion performante de l'éclairage public qui s'inscrive dans le développement durable, tel a été la motivation, depuis plus d'un an, du groupe de travail réunissant les adjoints au maire chargés des travaux, de l'urbanisme et de l'environnement, de la régie et les services techniques, dont nous tenons à saluer ici le remarquable travail avec l'aide d'un excellent cabinet de consultants .

Ce groupe de travail s'est attaché aux économies financières et énergétiques pour la ville, à la recherche de solutions économes non polluantes, réduisant notamment la pollution lumineuse, pouvant s'inscrire dans l' « Agenda 21 » sevranaise. Ces objectifs contribueront à l'émergence d'une solution économique pour Sevrans qui allie égalité sociale, efficacité énergétique et respect de l'environnement.

Le groupe de travail, dont notre adjoint au maire aux travaux Bernard Portel fait partie, nous explique qu'au regard de l'état actuel du patrimoine de la ville dans le domaine de l'éclairage public, de sa gestion, et des objectifs recherchés, la solution la plus pertinente est de recourir à un Partenariat Public Privé (PPP).

Cette solution permettrait à la commune de renouveler rapidement son parc vieillissant voire obsolète pour 40% de ses équipements, tout en maintenant la charge financière globale consacrée à l'éclairage public grâce à un préfinancement des investissements par l'entreprise.

Ce PPP représente une formidable opportunité pour pouvoir atteindre le meilleur rapport qualité/prix. Il permet de très importantes économies en consommation d'énergie et en maintenance des installations grâce à un renouvellement accéléré par du matériel performant.

Ce partenariat est une procédure récente et à de nombreux égards encore inédite. Il s'appuie sur une procédure appelée « le dialogue compétitif » qui permet de définir clairement les besoins, les modes d'intervention et leur rythme afin que la collectivité ne paie que le juste prix de la prestation rendue.

Le bureau municipal a décidé de retenir cette procédure dont le point de départ sera l'adoption d'une délibération spécifique lors du conseil municipal du 30 mars 2006. D'ici une année, Sevrans disposera donc d'une solution d'avenir pour un service d'éclairage public de qualité que les sevransais espéraient depuis de longues années.

Le groupe des élus socialistes :

M. Bouichou, B. Caliskan, C. Chatenet, M. Jannic, B. Portel, M. Tillard.